Le Comité de Bassin Loire-Bretagne se dote d'un Plan d'adaptation au changement climatique

Le plan du bassin Loire-Bretagne vise à sensibiliser et mobiliser les acteurs. Il montre que des actions sont possibles, et que le changement climatique peut être envisagé comme un élément déclencheur, pour améliorer la gestion de la ressource en eau. C'est à chaque territoire d'analyser sa situation, d'affiner sa connaissance des impacts locaux du changement climatique, et de chercher quels leviers d'action, parmi ceux présentés dans le plan, seront les plus pertinents.



Mobiliser et inciter à agir pour l'eau

Le plan d'adaptation au changement climatique est une invitation à agir, fondée sur la nécessité de se mobiliser dès maintenant en s'appuyant sur des exemples qui ouvrent la voie. Il a vocation à inspirer d'autres documents de planification et de programmation, à l'échelle du bassin Loire-Bretagne comme à l'échelle locale, dans une logique de développement durable. Ce n'est pas un document réglementaire qui s'impose aux acteurs du bassin.

Le plan définit des principes et objectifs pour mobiliser les acteurs dans la durée

Anticiper les changements à venir et les évolutions attendues à moyen et long terme :

- adapter un secteur d'activité,
- faire évoluer la façon de solliciter la ressource, d'une saison à l'autre et d'un territoire à l'autre,
- aménager le territoire de manière à anticiper la situation à venir... Le plan aborde l'atténuation, qui consiste à diminuer les émissions de gaz à effet de serre, en signalant les initiatives qui peuvent exister en la matière.

Mettre en place des stratégies basées sur des scénarios « gagnant-gagnant », susceptibles de diminuer les impacts du changement climatique, d'améliorer la préservation de la biodiversité et d'augmenter la résilience des territoires au regard de l'évolution de la ressource en eau. Cela passe aussi par le maintien des activités économiques sur le territoire. Le plan s'inscrit dans la démarche de transition écologique et solidaire.

Améliorer et mieux diffuser la connaissance sur le changement climatique et ses impacts sur la ressource en eau.

S'orienter vers des mesures dites « sans regret », durables, à la fois gagnantes pour les acteurs concernés et la société, pour la politique de l'eau du comité de bassin, autant que possible multifonctionnelles et favorables à l'atténuation.

Eviter la maladaptation, avec des mesures qui auraient pour effet d'augmenter les émissions de gaz à effet de serre et/ou d'impacter défavorablement les ressources en eau, ou encore de reporter le problème ailleurs ou dans le temps, alors que des alternatives durables et conciliables avec une bonne gestion des ressources existent.

Améliorer la « résilience » des sociétés, c'est-à-dire la capacité des écosystèmes et des territoires à s'adapter, à se réorganiser pour faire face à une perturbation. Il s'agit de :

- en ville, développer les sols filtrants et la végétalisation notamment au sol,
- améliorer la connectivité des milieux aquatiques et humides, la continuité longitudinale des rivières,
- restaurer les ripisylves,
- maximiser les fonctions autoépuratoires des cours d'eau,
- en agriculture : privilégier des systèmes de cultures moins sensibles à une moindre disponibilité en eau, adapter les pratiques afin de favoriser l'infiltration de l'eau puis son stockage dans les sols, diversifier les productions, mettre en place des haies brise-vent, des talus et limiter la pollution diffuse afin de préserver la ressource en eau,
- en sylviculture : privilégier des essences adaptées à une moindre disponibilité en eau et à une hausse des températures,
- améliorer encore les économies d'eau et la gestion concertée de la ressource.